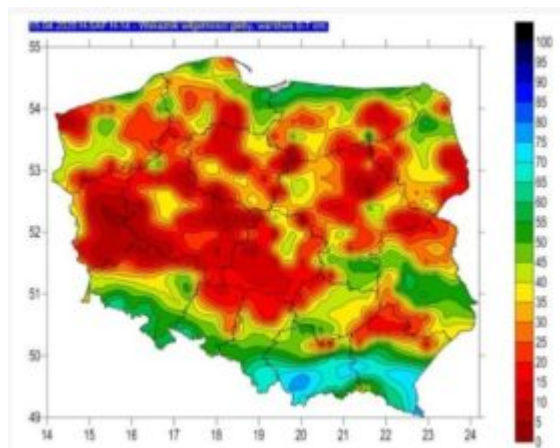




Un préfet signe les arrêtés « sécheresse » et possiblement le même jour, des arrêtés de destruction d'ouvrages hydrauliques. Il ne s'aperçoit pas que la sécheresse est à la fois de plus en plus précoce (avril en 2020) et de plus en plus tardive dans l'année (de mémoire, novembre en 2019), passant d'une situation d'exception à une norme. En effet, le préfet signera bientôt des arrêtés sécheresse du 1^{er} janvier au 31 décembre sans s'interroger. Peu importe que ces actes induisent des griefs contradictoires : il n'est pas en charge de prospectives sur la gestion quantitative de l'eau.

Ce haut fonctionnaire, dépositaire de l'autorité de l'État, est le représentant du Premier ministre dans le département. Son interlocuteur direct est le ministre de l'intérieur. Or, 1^{er} ministre et ministre de l'intérieur ont d'autres priorités que l'eau. Il représente aussi subsidiairement les autres ministres, mais le turn-over des ministres de l'environnement ne permet pas d'asseoir une politique de l'eau à long terme. Ce faisant, la doctrine dictée par FNE est portée par la haute administration du MTES. Un lecteur de nous faire observer : « *quand un Président américain est élu, il vire tout le monde ; il n'y a qu'en France où un dogme soit porté par les mêmes acteurs depuis 20 ans* ».

La presse se fait écho des impacts de la sécheresse depuis mars 2020 et des dysfonctionnements humains.

- Selon FR3 Bourgogne, le niveau de l'Yonne est particulièrement bas.
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/yonne/auxerre/yonne-particulierement-bas-niveau-eau-yonne-peine-remonter-periode-confinement-1820290.html>
- En Pologne la situation semble critique : « *nous devons retenir les précipitations aussi près que possible de l'endroit où elles tombent (1). Il nous faut construire des petits étangs de rétention, encombrer les rivières pour retenir le débit et restaurer les systèmes d'écoulement pour qu'ils ne se contentent pas de drainer, mais aussi de retenir l'eau* » explique SZKLAREK. Vraiment bizarre ce diagnostic, tabou en France.

- Dans bien des départements, la situation inquiète déjà, comme dans le département de la Loire. « *Face au déficit pluviométrique qui touche la Loire depuis début mars 2020, tous les usagers sont d'ores et déjà invités à limiter leur consommation d'eau* ».

DISCUSSION

Cette incantation sur l'invitation à limiter la consommation est une double provocation :

1) aucune disposition coercitive ne bloque le compteur d'eau des ménages au-dessus d'un quota de 10 m³/habitant/an.

Aucun contrôle des captages sauvages d'eau gravitaire ni pompages privés dans la nappe phréatique n'est exercé.

2) alors que l'eau coule sans restriction au robinet, permettant au particulier d'arroser son jardin et sa pelouse discrètement, de remplir sa piscine la nuit, un groupuscule s'autorise à caractériser « l'utilisateur » de l'eau, puis à le stigmatiser : agriculteur, industriel, propriétaire d'étang et même de moulin (qui ne consomme pourtant pas le moindre litre d'eau).

Et une fois que la doxa a pointé les « *mauvais usagers* » de l'eau, le préfet peut exercer son pouvoir de police (restrictions) sans jamais imaginer faire le lien avec les milliards de mètres cubes d'eau inutile qu'il laisse perdre dans l'océan.

Une organisation professionnelle de « *mauvais usagers* » de l'eau pourrait un jour porter plainte contre le préfet n'ayant pris aucune disposition pour retenir l'eau excédentaire.

Cette perspective d'équité nous semble défendable : tout travail est assorti d'une rémunération, un droit est toujours attaché à un devoir.

- **Une contrainte imposée, ne permettant pas de faire usage d'un droit d'eau, devrait ouvrir droit à indemnisation prorata temporis.**
- **A une restriction devrait être offerte une garantie d'opulence.**

(1) Favoriser le stockage depuis la tête de bassin versant avec des retenues proportionnées à la taille du cours d'eau, plutôt que des ouvrages pharaoniques. Quand le préfet signe un arrêté de destruction d'étang, il déroge au principe de la gestion équilibrée de l'eau. Le barrage (détruit) de St Junien (87), exemple parmi tant d'autres, ne pouvait-il pas, à sa mesure, soutenir l'étiage de la Vienne ? C'est la double peine : d'importants fonds publics pour détruire un ouvrage contribuant à priver d'eau la Vienne et la Loire. Cela rend cocasse la norme des arrêtés sécheresses, quand on milite pour détruire les réserves d'eau.

La Pologne se prépare à « l'une des pires sécheresses depuis plus de cent ans »

23 AVRIL 2020 par WOJCIECH KOSC | POLOGNE |

<https://courrierdeuropecentrale.fr/la-pologne-se-prepare-a-lune-des-pires-secheresses-depuis-plus-de-cent-ans/>

Loire | Climat

Sécheresse : la préfecture place le département en vigilance

Face au déficit pluviométrique qui touche la Loire depuis début mars, tous les usagers sont d'ores et déjà invités à limiter leur consommation d'eau.

| Le PROGRES 23/04/2020 332 fois

Les niveaux des cours d'eau du département de la Loire sont très inférieurs aux moyennes saisonnières.

Le déficit pluviométrique observé depuis le début de l'année 2020 a favorisé un assèchement précoce des sols.

Les niveaux des cours d'eau du département de la Loire sont très inférieurs aux moyennes saisonnières.

De fait, tous les usagers sont d'ores et déjà invités à limiter leur consommation d'eau dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource. Si, en l'absence de pluies significatives, cette situation ne s'améliore pas au cours des prochaines semaines, des mesures de limitation des usages de l'eau pourraient être prises sur certains secteurs du département. Les services de contrôle seront vigilants durant cette période pour s'assurer du respect des règlements et des arrêtés préfectoraux individuels d'autorisation ou déclaration de prélèvement, en particulier vis-à-vis du respect du débit à réserver aux cours d'eau.

Illustration :

Carte de l'humidité du sol de la Pologne à la date du 15 avril 2020.

La majeure partie de la Pologne connaît une humidité inférieure à 30%, ce qui indique un déficit hydrique. Plus tôt ce mois d'avril, certaines zones étaient à 0%, une valeur très inhabituelle et inquiétante au printemps. (Source : Institut polonais de météorologie et de gestion de l'eau).